

Le formulaire relatif à la « Déclaration du changement d’exploitant d’une installation classée relevant du régime de la déclaration » peut être utilisé dans les cas suivants :

Situation	Vous êtes le nouvel exploitant d’une (ou de plusieurs) installation(s) classée(s) relevant du régime de la déclaration régulièrement mise en service sur un même site .	La déclaration de changement d’exploitant est à faire par le nouvel exploitant au plus tard dans le mois qui suit la prise en charge de l’exploitation (article R512-68 du code de l’environnement)
Option 1	Sur ce site, étaient exploitées des installations classées soumises uniquement au régime de la déclaration (absence d’installation classée relevant de l’autorisation ou de l’enregistrement)	<u>Le formulaire doit être utilisé</u> pour déclarer le changement d’exploitant de (ou des) l’installation(s) classée(s) du site relevant du régime de la déclaration
Option 2	<i>Sur ce site, étaient exploitée au moins une installation classée soumise au régime de l’autorisation ou de l’enregistrement régulièrement mise en service</i>	<i>L’utilisation du formulaire est facultative, car il est réservé aux installations relevant du régime de la déclaration et il ne permet pas de traiter les autres installations du site relevant de l’enregistrement ou de l’autorisation. Notamment si votre déclaration de changement d’exploitant concerne à la fois des installations classées relevant des régimes de déclaration, de l’enregistrement et de l’autorisation pour un même site, vous pouvez transmettre au préfet un dossier unique incluant toutes ces installations. Par ailleurs, si l’activité est subordonnée à l’existence de garanties financières, le changement d’exploitant est alors soumis à autorisation préfectorale conformément aux dispositions décrites à l’article R516-1 du code de l’environnement.</i>